

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)**  
**visant à fournir une information concrète et**  
**étayée aux acteurs du territoire Huy-Waremme-**  
**Hannut qui souhaiteraient créer une**  
**communauté d'énergie.**

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

03/12/2024

**Clause de non-responsabilité**

Le présent appel à manifestation d'intérêt est publié uniquement à des fins d'information. Les répondants sont seuls responsables de toutes les dépenses liées à la réponse à cet appel à manifestation d'intérêt.

Veuillez noter que le contenu de ce document est confidentiel et ne peut être communiqué à des tiers. Nous traiterons votre réponse de la même manière.

## Table des matières

<b>1 Introduction et présentation</b> .....	<b>3</b>
Contexte .....	3
Appel à manifestation d'intérêt (AMI) .....	3
<b>2 Procédure d'appel à manifestation d'intérêt</b> .....	<b>5</b>
Généralités.....	5
Confidentialité .....	5
<b>3 Informations administratives</b> .....	<b>6</b>
Soumission de la réponse .....	6
Processus détaillé : AMI et ligne du temps.....	6
Points de contact.....	6
Points de contact des répondants.....	7
Questions supplémentaires .....	7
Présentation et questions-réponses .....	7
Validité des tarifications proposés.....	7
Négociation & BAFO.....	8
<b>4 Processus d'évaluation</b> .....	<b>9</b>
Objectif de cet appel à manifestation d'intérêt .....	9
Structure de l'appel à manifestation d'intérêt .....	10
<b>5 Contenu de l'appel à manifestation d'intérêt</b> .....	<b>13</b>
Éléments attendus .....	13
Demandes de clarification .....	17
Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt .....	17
Précisions concernant l'évaluation .....	18
<b>6 Annexes</b> .....	<b>19</b>
SWITCH .....	19
GAL Pays des Condruses .....	19
Meuse-Condruz-Hesbaye.....	20
Groupe d'Action Locale Burdinale-Mehaigne.....	20
Pricing per item.....	22
Exemple de lettre d'intention.....	23

## 1 Introduction et présentation

Dans le cadre de sa mission autour de la mutualisation d'énergie, SWITCH réalise cet appel à manifestation d'intérêt en collaboration avec le GAL des Condruzes, l'asbl MCH Économie et le GAL Burdinale-Mehaigne.

### Contexte

Une des premières tâches de SWITCH, du GAL des Condruzes, de l'asbl MCH Économie et du GAL Burdinale-Mehaigne a consisté à rencontrer les parties prenantes de l'arrondissement HUY-WAREMME en matière d'énergie afin de bien comprendre le contexte, les réalités territoriales, les contraintes éventuelles et les leviers possibles.

Nous avons organisé des rencontres avec les acteurs-clés de l'arrondissement HUY-WAREMME pour les sensibiliser aux problématiques du partage d'énergie et co-construire des projets de communauté d'énergie ou d'autres opportunités en matière d'énergie renouvelable.

Sur la base des données collectées et d'hypothèses réalistes, nous avons analysé les flux d'énergie historiques et les prévisions selon les projets d'investissements des différents sites, puis modélisé les échanges possibles afin de déceler les synergies éventuelles au sein d'une communauté d'énergie.

Nous avons ensuite investigué les différentes possibilités et établi des plans d'action adéquats pour concrétiser les projets en partenariat avec les parties prenantes.

### Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Cet AMI est la concrétisation de la volonté de quatre communautés d'entreprises (et de communes) distinctes de créer une communauté d'énergie citoyenne à forte dimension locale.

En effet, bien conscients que le décret actuel rend les communautés d'énergie peu lucratives en Wallonie, les futurs membres ont la volonté d'échanger des électrons en local, entre personnes et entreprises qui se connaissent, notamment afin d'avoir un impact positif sur la stabilité du réseau localement. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de créer 4 lots distincts (voir plus loin dans le document).

Après avoir confirmé leur intérêt à créer une communauté d'échange d'énergie, ces 4 groupements nous ont confié la rédaction et l'émission de cet AMI qui vise donc à faire un inventaire complet des fonctionnalités et services proposés par les gestionnaires de communauté d'énergie.

Au terme de ce processus d'AMI, nous ne choisirons pas de manière formelle un ou des lauréats, mais nous fournirons une recommandation aux différentes entreprises et/ou institutions et/ou collectivités qui constitueront les potentiels membres des futures

communautés à créer. La dernière étape de ce processus ne vise donc pas à attribuer un marché à proprement parler puisque ce sont les différentes personnes morales représentant les communautés d'énergie qui devront faire ce choix dans un second temps sur base de nos recommandations, notamment.

## 2 Procédure d'appel à manifestation d'intérêt

### Généralités

En répondant à cet appel à manifestation d'intérêt, le répondant accepte explicitement les termes, conditions et exigences de l'appel à manifestation d'intérêt et déclare que sa réponse à ce dernier est complète et exacte.

Aucun élément de cet appel à manifestation d'intérêt ou de toute discussion ultérieure relative à cet appel à manifestation d'intérêt ou à votre réponse ne nous engagera à vous attribuer un marché à une date ultérieure.

Nous nous réservons le droit :

- d'accepter ou de rejeter tout ou partie des propositions, pour quelque raison que ce soit et à tout moment ,
- de demander, avant l'acceptation ou le rejet, des informations supplémentaires ou des éclaircissements sur les questions incluses dans les propositions ,
- d'entamer des discussions et/ou des négociations avec l'un ou l'ensemble des répondants si nous le jugeons nécessaire.

Le présent appel à manifestation d'intérêt ne nous engage pas et ne nous engagera pas à payer les frais encourus pour la préparation de votre réponse. Si, pour le compte des futurs membres de la communauté ou la communauté elle-même, nous concluons un accord avec un répondant à la suite du présent appel à manifestation d'intérêt, il sera expressément interdit à ce répondant de faire de la publicité ou de déclarer ce fait, sans notre accord écrit préalable.

Une fois l'évaluation terminée, nous informerons les répondants de notre évaluation, sans avoir à justifier ou à divulguer ses raisons.

Si votre proposition n'est pas retenue, nous vous demandons respectueusement de supprimer l'intégralité du document d'appel à manifestation d'intérêt et des documents connexes, ainsi que toute trace de ceux-ci dans vos systèmes.

### Confidentialité

Le présent appel à manifestation d'intérêt contient des informations exclusives et confidentielles à propos de nous et des entreprises qui nous ont confié la réalisation de cet appel à manifestation d'intérêt. Celui-ci doit être gardé confidentiel par les répondants.

Toutes les réponses, présentations et pièces justificatives soumises dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt seront traitées de manière confidentielle.

### 3 Informations administratives

#### Soumission de la réponse

Les répondants doivent répondre à toutes les questions et descriptions de manière aussi précise et complète que possible, dans l'ordre où elles sont présentées, en respectant le format du document. Si une question ou une description est jugée non pertinente pour le répondant, il convient de l'indiquer en inscrivant N/A (non applicable) et d'en expliquer les raisons.

Les réponses devront être transmises au plus tard le jour 17/01/2025 avant 17h par e-mail via [jeanphilippe.dony@switchtihange.be](mailto:jeanphilippe.dony@switchtihange.be) et [florence.siquet@switchtihange.be](mailto:florence.siquet@switchtihange.be).

#### Processus détaillé : AMI et ligne du temps

Le tableau ci-dessous reprend un aperçu global de la ligne du temps envisagée pour le processus d'AMI :

Description	Date
Documents de l'appel à manifestation d'intérêt mis à la disposition des répondants	03/12/2024
Confirmation de la participation des répondants via e-mail	13/12/2024
Date limite de soumission des questions supplémentaires	20/12/2024
Date limite de soumission de la réponse	17/01/2025
Invitation à la session de présentation & questions-réponses	Semaine du 3/02/2025
Recommandations aux CE en devenir	Semaine du 17/02/2025

Veuillez noter que, si notre ambition est de tenir les délais indiqués, ceux-ci pourraient être amenés à être modifiés. Dans tous les cas, les répondants seront informés de toute modification de la procédure et/ou du calendrier.

#### Points de contact

Voici les points de contact pour toute question durant le processus de l'AMI :

Jean-Philippe Dony :

E-mail  
[jeanphilippe.dony@switchtihange.be](mailto:jeanphilippe.dony@switchtihange.be)  
Portable : 0498 46 58 19

Florence Siquet :

E-mail : [florence.siquet@switchtihange.be](mailto:florence.siquet@switchtihange.be)  
Portable : 0472 90 16 00

Afin de garantir l'objectivité et l'égalité des chances, toute communication doit se faire exclusivement par l'intermédiaire des personnes de contact indiquées ci-dessus.

## Points de contact des répondants

Le répondant devra nous fournir un point de contact principal et un point de contact secondaire. Les informations requises pour ces contacts sont les suivantes :

- Nom
- Fonction
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail

Seules ces personnes seront contactées en cas de questions spécifiques.

## Questions supplémentaires

Votre participation à ce processus est particulièrement appréciée. Aussi, nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions et pour fournir les éclaircissements dont vous pourriez avoir besoin pour répondre au mieux à cet appel à manifestation d'intérêt.

Veillez noter que :

- Toute explication concernant la signification ou l'interprétation de cet appel à manifestation d'intérêt, des clauses, des spécifications, etc., doit être demandée par e-mail aux 2 personnes de contact pré-citées.
- Nous répondrons aux questions par écrit dans la mesure du possible.
- Toutes les questions et les réponses correspondantes seront communiquées à l'ensemble des répondants.
- Date limite pour les questions supplémentaires : 20/12/2024 avant 17h.

## Présentation et questions-réponses

Nous nous réservons le droit d'évaluer les offres conformes à l'aide des éléments attendus définis ci-après. À l'issue du processus d'analyse des réponses remises par les répondants, une session de présentation et de questions-réponses sera organisée pour les répondants retenus. Nous informerons les répondants qui n'auraient pas été sélectionnés via e-mail.

## Validité des tarifications proposés

Tous les prix et conditions présentés dans ce document sont valables au moins 12 mois après la date de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt ou, a minima, jusqu'à la création de l'entité légale de la communauté d'énergie et la fin du processus de sélection du gestionnaire de communauté.

## Négociation & BAFO

Dans le cas où les membres potentiels d'une communauté d'énergie future nous mandateraient pour cette étape également, nous pourrions souhaiter entamer des négociations avec un ou plusieurs répondants afin de finaliser les termes et conditions de l'accord à envisager avec la communauté. Dans ce cas, la convocation à un entretien ne peut aucunement être interprétée comme une acceptation de l'offre du répondant.

Il est donc dans l'intérêt des répondants d'offrir directement leur meilleure proposition et leurs meilleurs prix. Les prix indiqués doivent comprendre une ventilation de tous les coûts, directs et indirects, fixes et variables.



## 4 Processus d'évaluation

### Objectif de cet appel à manifestation d'intérêt

À la suite des différentes rencontres et analyses menées par l'équipe, 4 lots ont été identifiés comme étant propices à la création d'une communauté d'énergie sur base :

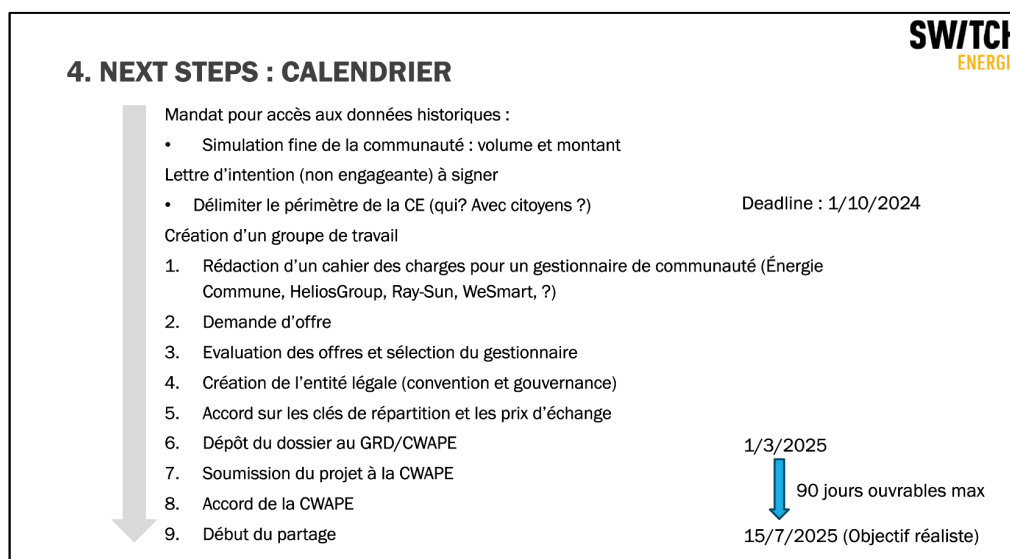
- des règles, notamment tarifaires, actuellement en vigueur dans le contexte des communautés d'énergie en Région Wallonne,
- des volontés locales,
- de la typologie des entreprises,
- des volumes d'énergie et des profils de consommation

A noter que dans la suite du document, nous écrivons CE pour communauté d'énergie, qu'elle soit renouvelable ou citoyenne. Ceci fera partie de la proposition juridique des répondants.

Concrètement, dans quatre contextes différents, des entreprises ont signé une lettre d'intention à la participation à une communauté d'énergie (voir annexe) en conclusion du travail de sensibilisation, de mobilisation et d'analyse réalisé par SWITCH, le GAL des Condruses, l'asbl MCH Économie et le GAL Burdinale-Mehaigne. Elles ont donc :

- *Exprimé leur intérêt à participer à la Communauté d'Énergie, si celle-ci voit le jour. Elles comprennent que cette lettre ne constitue pas un engagement formel, mais manifeste simplement notre volonté de suivre de près l'évolution du projet et de contribuer à son succès éventuel.*
- *Dans ce cadre, elles s'engagent également à fournir un mandat permettant de récupérer leurs données de consommation et de production énergétique ainsi que des informations concernant leur contrat d'énergie.*

Voici les différentes étapes présentées aux futurs membres de la communauté lors de la session du 1/10/2024 :



L'étape actuelle de ce processus est destinée à permettre aux répondants de démontrer leur expertise, leur expérience et leur structure organisationnelle, de sorte que la future communauté d'énergie puisse prendre une décision éclairée concernant le gestionnaire accompagnant.

Il est à noter que la documentation envoyée par les répondants peut également servir à compléter, étendre ou détailler les exigences à définir pour les étapes suivantes du processus.

Pour rappel, au terme de ce processus d'AMI, nous fournirons une recommandation aux différentes entreprises qui constitueront les potentiels membres des futures communautés. C'est sur base de ces éléments, notamment, que ceux-ci seront amenés à collaborer avec un des/les répondants afin de concrétiser les prochaines étapes menant à la création d'une communauté d'énergie.

Dans le cadre de notre mission, nous continuerons à accompagner les différents projets dans ces étapes ultérieures afin, notamment, de faciliter les échanges, de préserver l'esprit des projets, ...

## Structure de l'appel à manifestation d'intérêt

Afin de faciliter la lecture du document et permettre aux répondants de répondre pour un, plusieurs ou tous les lots, nous avons structuré cet appel en 4 lots distincts, chaque lot représentant une CE potentielle. Cela correspond aussi à la volonté des membres d'échanger de l'énergie localement, entre personnes et entreprises qui se connaissent.

Lorsque les données détaillées sont présentées, cela signifie qu'elles proviennent soit des données récupérées auprès des GRD dans le cas de compteurs communicants soit, en l'absence de données 1/4h, du profil de consommation simulé à partir de données publiques d'un bâtiment de même type et du profil de production à partir des données Fluvius et/ou Elia (sur base ou non de volumes consommés/injectés).

### Lot 1 - Tinlot

#### **Tinlot - un parc d'activité économique en route vers le 100% renouvelable.**

Le parc d'activité économique est composé de 33 entreprises et d'un projet d'extension. Le projet est d'intégrer des systèmes de gestion de l'énergie à l'échelle du parc, système de type EMS, des bornes de recharge intelligentes ou des batteries de stockage communautaire pour maximiser davantage l'autoconsommation et l'autosuffisance permettant d'aller plus loin vers la décarbonation. L'objectif est à terme d'élargir la communauté d'énergie à l'échelle du territoire de la commune avec un projet d'éolienne communale de 3,6 GWh/an. Les données sont en cours de collecte.

### Lot 2 - Hannut

#### **La volonté de se positionner en tant qu'entreprises pionnières**

À ce jour, 9 entreprises du parc d'activités économiques ont signé la lettre d'intention, auxquelles pourraient se joindre d'autres entreprises du retail, des supermarchés et autres. En termes d'énergie totale prélevée, les entreprises concernées utilisent quelques 2 GWh/an, avec une injection totale d'environ 150 MWh/an (hors énergie autoconsommée). La volonté est de d'abord créer une dynamique d'échange d'énergie entre entreprises et d'éventuellement intégrer des citoyens dans un second temps. Les données sont en cours de collecte.

## Lot 3 - Strée

### **Strée - le circuit court énergétique**

Le projet prévoit de mettre en place une CE autour d'une dizaine d'acteurs pilotes tout en sensibilisant et en mobilisant les habitants du quartier à l'optimisation énergétique dans un second temps. Au fil du temps, nous espérons voir s'élargir la CE et une fois la demande énergétique suffisante, intégrer l'éolienne citoyenne de 3,2 GWh/an toute proche pour compléter le mix énergétique de la communauté. L'objectif est de faire de cette initiative un modèle de collaboration entre entreprises et citoyens, propice à un développement durable et inclusif.

MWh/an	Données 1/4h	Prélèvement			Injection		
		Total	Energie partagée	Fournisseur	Total	Energie partagée	Surplus
Membre 1	oui	598	5	593	-121	-55	-66
Membre 2	oui	197	15	182	-6	-2	-4
Membre 3	non	161	2	159	0	0	0
Membre 4	non	111	20	91	0	0	0
Membre 5	non	84	19	65	0	0	0
Membre 6	non	82	15	67	0	0	0
Membre 7	non	54	9	45	0	0	0
Membre 8	non	38	10	28	-28	-19	-9
Membre 9	non	37	0	37	-31	-22	-9
Membre 10	non	14	2	12	0	0	0
Membre 11	non	6	1	5	0	0	0
<b>Somme CE</b>		<b>1382</b>	<b>98</b>	<b>1284</b>	<b>-186</b>	<b>-98</b>	<b>-88</b>

## Lot 4 - Hamoir-Ouffet

### **La complémentarité du mix énergétique vert**

Le projet ici envisage la complémentarité entre 3 types de production renouvelables : pour commencer, un champ solaire dans une commune (installé sur le site de BelOurthe), suivi d'une unité de biométhanisation dans une autre commune limitrophe et d'un projet éolien dans une troisième non loin. Ce projet est porté par une commune et trois entreprises engagées pleinement dans la transition énergétique. Leur objectif est d'intégrer à terme les citoyens et acteurs avoisinants, et créer une véritable communauté d'énergie où chacun peut bénéficier de l'accès à une énergie renouvelable à des tarifs compétitifs. Le

Le volume actuel total de consommation est de 6 GWh électrique par an, avec une production PV installée de 150 MWh/an. Le volume estimé actuel de réinjection est d'environ 35 MWh/an. Par ailleurs, l'une des entreprises construit actuellement un champ solaire dont la mise en service est prévue pour avril 2025 avec 1,7 GWh de production totale annuelle estimée. Il s'agit d'une unité de production en autoconsommation avec une autoconsommation directe estimée à 50% et 30% d'autosuffisance pour le producteur, ce qui laisse des surplus importants pour une futur CE. Le tableau ci-dessous représente la situation estimée en avril 2025 :

MWh/an	Données 1/4h	Prélèvement			Injection		
		Total	Energie partagée	Fournisseur	Total	Energie partagée	Surplus
membre1	oui	2 174,9	0,0	2 174,9	-1 015,9	-411,2	-604,8
membre2	oui	1 405,0	258,3	1 146,7	0,0	0,0	0,0
membre3	non	350,0	64,4	285,6	-50,0	-10,4	-39,6
membre4	non	489,0	89,9	399,1	0,0	0,0	0,0
membre5	non	43,5	8,0	35,5	0,0	0,0	0,0
membre6	non	5,8	1,1	4,7	0,0	0,0	0,0
<b>Somme CE</b>		<b>4 468,1</b>	<b>421,6</b>	<b>4 046,5</b>	<b>-1 065,9</b>	<b>-421,6</b>	<b>-644,4</b>

## 5 Contenu de l'appel à manifestation d'intérêt

Cette partie du document décrit les spécifications relatives à la gestion d'une communauté d'énergie telles que souhaitées par les différentes parties prenantes. L'objectif est de décrire le mieux possible les besoins des différents lots précités et de définir le niveau d'engagement et d'ambition en termes d'exécution et de suivi.

Nous demandons aux répondants de respecter la structure et la numérotation de ce document dans leur réponse.

Cependant, nous sommes également bien conscients que les répondants peuvent enrichir nos réflexions grâce à leur expérience dans le cadre de projets similaires ou autres. Nous tenons à souligner que nous sommes ouverts au retour d'information et aux idées novatrices et constructives des répondants en général, et nous les encourageons vivement à le faire. Nous pensons notamment à l'architecture technico-légale, à la gestion des membres, aux clés de répartition, au prix de la commodité, ....

### Éléments attendus

#### 1. Expérience en gestion de communautés d'énergie

- Description : Ce critère vise à évaluer l'expérience, la stabilité et le parcours du répondant dans le domaine des communautés d'énergie au sens large du terme. Le gestionnaire doit posséder une expérience avérée dans la création et la gestion de communautés d'énergie, de préférence en contexte inter-entreprises. Cela inclut la gestion des dynamiques de groupe, la communication, et la mise en place de stratégies d'engagement des membres. Nous souhaitons ici juger de la méthodologie développée et souhaiterions bénéficier d'un partage d'expérience détaillé sur la création d'une ou de plusieurs communautés d'énergie, peu importe le territoire concerné, de A à Z. Les retours concernant des projets axés sur l'autoconsommation collective sont également les bienvenus.  
Pourriez-vous nous fournir une description complète (i) d'un projet passé en distinguant les phases de design/build/run et (ii) d'un projet-type que vous pourriez mener dans le futur.
- Évaluation : Prise en compte des projets similaires précédents, de leurs résultats, des retours clients et des références associées.

#### 2. Outils de gestion et d'optimisation énergétique

- Description : La dimension d'échange d'électrons en local entre entreprises dans un premier temps puis avec les citoyens dans un second temps est une des motivations principales des entreprises qui souhaitent avoir un impact positif sur le réseau et sur leur autoconsommation collective. Cette section vise à évaluer les outils proposés pour un suivi (en temps réel ?) de la consommation et de la production énergétique. Une

plateforme centralisée, accessible aux membres de la communauté, peut faciliter le contrôle, la visualisation des données, et le partage d'informations. Ces outils doivent pouvoir intégrer de nouveaux membres (notamment des citoyens) facilement.

Le répondant dispose-t-il d'une application ou d'un système de communication avec les différents membres permettant d'inciter, par exemple, un report de consommation à une certaine plage horaire afin d'augmenter l'autoconsommation ?

Dans quelle mesure du hardware doit-il être installé chez les membres ? Le cas échéant, quel serait le coût et comment ce déploiement serait-il effectué concrètement ?

Pourriez-vous partager votre roadmap de développement pour les outils de gestion ?

- Évaluation : Évaluation de l'interface utilisateur des outils, de leurs fonctionnalités (rapport d'analyse, alertes de consommation, intelligence artificielle pour optimiser la production/consommation), de leur évolutivité et de leur compatibilité avec les infrastructures existantes.

### 3. Gestion de la facturation et transparence des comptes

- Description : Un gestionnaire efficace doit disposer d'un système de facturation robuste, transparent, et simple. Cela inclut la facturation des membres ainsi qu'une gestion efficace des flux financiers entre les membres de la communauté.  
Pouvez-vous décrire les différentes étapes de votre processus de facturation, de la collecte des informations à la partie recouvrement des impayés, le cas échéant, en mentionnant les différents SLA ?
- Évaluation : Analyse de la précision, la transparence et la fiabilité du système de facturation. Une démonstration ou étude de cas serait idéale pour évaluer la solution proposée.

### 4. Accompagnement juridique et conformité réglementaire

- Description : La législation sur les communautés d'énergie est complexe et en évolution constante. Un gestionnaire de communauté d'énergie doit offrir un accompagnement juridique, notamment pour la mise en conformité réglementaire, les contrats d'adhésion et d'approvisionnement, ainsi que la protection des données des membres.  
Par ailleurs, il est primordial de définir une structure juridique qui permette d'accueillir de nouveaux membres, notamment des citoyens dans un second temps, et de laisser sortir des membres existants sans pour autant mettre à mal l'équilibre ou l'intérêt de la communauté eu égard aux volumes échangés et au pricing d'échange défini.  
Pouvez-vous définir les structures juridiques et les mécanismes préconisés pour les différents lots sur la base de vos expériences, des projets réalisés ou en cours et des informations communiquées ?  
Les contrats entre les participants, les gestionnaires de CE, le GRD, ... sont capitaux : pouvez-vous fournir un modèle-type de chaque contrat ?

- Évaluation : Analyses des qualifications juridiques et des partenariats du gestionnaire, des documents modèles fournis, et de la capacité à anticiper les évolutions législatives, en particulier en Wallonie.

## 5. Animation de la communauté

- Description : Une communauté d'énergie nécessite une implication constante de ses membres. Le gestionnaire doit proposer des stratégies pour animer la communauté : newsletters, réunions périodiques, événements de formation ou d'information. Ce volet est crucial pour assurer une adhésion active et maintenir l'engagement sur le long terme.
- Évaluation : Evaluation de la fréquence, la pertinence et la créativité des activités proposées. Les exemples concrets d'animation de communautés dans des projets similaires sont les bienvenus.

## 6. Intégration progressive des citoyens dans la communauté

- Description : Le gestionnaire doit démontrer sa capacité à accueillir de nouveaux membres, notamment des citoyens, dans la communauté. Il doit avoir des solutions pour gérer l'élargissement de la communauté (ex. : facilitation administrative) et permettre la cohabitation des entreprises et des particuliers, notamment au niveau décisionnel au sein de la communauté.  
Pouvez-vous nous donner des cas et/ou exemples d'intégration de membres citoyens et nous expliquer votre méthodologie ?
- Évaluation : Analyse des processus d'intégration et des outils de sensibilisation prévus pour les citoyens, leur facilité d'usage et leur capacité à intégrer des membres moins techniques.

## 7. Transparence des données et reporting

- Description : Il est essentiel que les données de consommation et de production soient consultables en toute transparence et de manière régulière pour les membres. Des rapports périodiques et des audits sont nécessaires pour que chacun comprenne l'évolution de la communauté et les bénéfices réels obtenus.  
Pourriez-vous donner un exemple des reportings générés ? Quelle fréquence préconisez-vous ? Quels sont les outils utilisés ? Disposez-vous d'une application mobile ?  
Par ailleurs, étant donné les exigences ESG auxquelles sont confrontés certains membres des communautés d'énergie, le gestionnaire de communauté d'énergie devra mettre en place un reporting permettant de suivre, notamment, les réductions d'émissions, l'optimisation des infrastructures pour l'efficacité énergétique, l'évolution de l'autoconsommation individuelle et collective, ...

- Évaluation : Analyse des options de reporting (fréquence, accessibilité des données, précision), la qualité des analyses, et les solutions de présentation des informations (graphiques, synthèses).

## 8. Accompagnement au changement et formation

- Description : Le gestionnaire doit fournir un accompagnement lors de la prise en main des outils et une formation continue, avec un soutien particulier pour les entreprises et les particuliers qui rejoindraient le projet ultérieurement. Cet accompagnement peut prendre la forme de modules de formation, de webinaires ou d'ateliers.  
Comment voyez-vous votre relation avec SWITCH, les GAL et/ou la SPI ?
- Évaluation : Approche pédagogique, diversité des formats de formation, retours d'expérience des membres ayant suivi ces formations dans d'autres projets similaires.

## 9. Innovation et adaptabilité technologique

- Description : Le gestionnaire de communauté doit démontrer sa capacité à innover et à intégrer les dernières technologies (comme l'intelligence artificielle pour l'optimisation énergétique, la gestion prédictive, ou encore des interfaces de suivi mobile). Il est aussi crucial qu'il puisse s'adapter aux changements de structure de la communauté (ajout de nouveaux membres, technologies de production ou de stockage énergétique) et de réglementation sans nécessiter de lourds investissements ou démarches supplémentaires
- Évaluation : Les solutions proposées pour intégrer de futures innovations (compatibilité avec d'autres systèmes (compteur digital, EMS, ...), facilité d'évolution) seront évaluées. Il sera bien entendu tenu compte des précédents investissements du gestionnaire en termes de développement technologique.

## 10. Conformité au Règlement Général sur la Protection des Données

- Description : Avec l'intégration des citoyens dans les communautés d'énergie, le respect du RGPD devient essentiel. Les projets doivent démontrer une approche rigoureuse en matière de protection des données personnelles, incluant la collecte, le traitement, la conservation et la sécurisation des informations des membres de la communauté. Le respect des droits des citoyens, comme le droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données, doit être garanti.
- Évaluation : La conformité au RGPD sera évaluée en fonction de la mise en place de dispositifs clairs et documentés pour la gestion des données personnelles. Les répondants seront notés sur leur capacité à :
  1. Démontrer la conformité RGPD avec une politique de gestion des données spécifique.
  2. Proposer des moyens efficaces pour sécuriser les données personnelles.



3. Garantir la transparence et l'information des citoyens quant à l'utilisation de leurs données.
4. Respecter les droits des citoyens, avec des mécanismes simples pour exercer leurs droits de manière autonome.

## 11. Prix et structure tarifaire

- Description : Quelle est votre structure tarifaire ? Nous souhaitons avoir une vue tarifaire exhaustive et détaillée qui inclut les coûts fixes et variables, ainsi que les coûts de maintenance ou de développement supplémentaires.  
Pourriez-vous nous donner un exemple de facture d'énergie d'un membre d'une CE ligne par ligne ?  
Y-a-t-il une durée minimale d'engagement ? Pour quelles durées les prix sont-ils définis ? Y a-t-il un mécanisme d'indexation automatique des prix définis ?  
Y-a-t-il un seuil minimal d'énergie échangée annuellement pour offrir vos services ?  
Les propositions de flexibilité en termes de paiement (paiement en fonction des économies réalisées, par exemple) pourraient également être un critère attractif.  
Au-delà de l'activité de communauté d'énergie à proprement parler, vos services comprennent-ils également la gestion des contraintes légales liées à la gestion de personne morale créée (comptabilité, conseil d'administration, etc.) ?  
Dans quelle mesure l'accompagnement de l'initiative (juridique, contractuel, dimensionnement, ...) jusqu'à sa concrétisation est compris dans les tarifs communiqués ? Pouvez-vous spécifier ?  
Pour cet élément spécifique, nous vous renvoyons également à l'annexe « Pricing per item ».
- Évaluation : Comparaison des offres tarifaires, y compris les modalités de paiement et les coûts additionnels éventuels, pour garantir le meilleur rapport qualité-prix.

### Demandes de clarification

Après avoir reçu la documentation, le répondant peut, s'il le souhaite, envoyer ses questions aux deux personnes de contact précitées. Toutes les questions doivent être envoyées avant le 20/12/2024 avant 17h.

### Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt

Votre réponse finale à cet appel à manifestation d'intérêt doit être soumise par e-mail aux deux personnes de contact précitées avant le 17/01/2025 avant 17h.

La réponse à cet appel à manifestation d'intérêt doit être rédigée en français.

## Précisions concernant l'évaluation

Pour rappel, comme nous jouons le rôle d'accompagnateur et de facilitateur, nous ne sommes en aucun cas amenés à prendre de décision concernant la sélection finale du/des gestionnaire(s) de communauté d'énergie. En d'autres mots, cet appel à manifestation d'intérêt constitue une étape préalable à la création de l'entité légale qui statuera sur le gestionnaire de communauté d'énergie.

Néanmoins, nous réaliserons une analyse et une évaluation complètes des répondants à l'appel à manifestation d'intérêt pour le compte des membres éventuels des communautés d'énergie précitées sur base, notamment, des critères ci-dessus.

## 6 Annexes

### SWITCH

L'équipe SWITCH est née en juillet 2021 à la suite d'une décision du gouvernement wallon. En décembre 2022, après avoir été complètement constituée, l'équipe s'est lancée dans une série de contacts et d'études pour appréhender en profondeur les spécificités du territoire de Huy-Waremme. À la différence d'autres « Delivery Unit » chargées de mettre en œuvre des plans déjà établis, SWITCH adopte une approche itérative alliant exploration (par le biais d'études) et concrétisation sur le terrain (à travers des projets).

L'ambition de SWITCH est de concevoir des solutions novatrices et pérennes avec les acteurs des 31 communes de Huy-Waremme, en conjuguant les orientations définies par le gouvernement wallon, les initiatives locales et l'attraction d'investissements ambitieux.

Aujourd'hui, les domaines d'activité de la structure sont :

1. Énergie – Projet de mutualisation de l'énergie et valorisation du biogaz
2. Circularité – Revaloriser sans transformation les gisements de matériaux de construction à haute valeur ajoutée disponibles sur le territoire
3. Le report modal – Déporter le fret routier sur le Meuse, véritable colonne vertébrale du territoire
4. Bien vieillir – Prendre soin des aînés présents sur le territoire de Huy-Waremme

Tous ces projets partagent les mêmes caractéristiques fondamentales :

1. Ils sont impulsés par des acteurs locaux ;
2. Ils visent une finalité économique connue ou anticipée ;
3. Ils structurent le territoire de Huy Waremme, parfois en s'intégrant dans une vision provinciale ;
4. Ils proposent un changement orienté vers la résilience ;
5. Ils stimulent l'innovation et le changement ;
6. Ils bénéficient d'un fort soutien politique et de financements (UE / Belgique / Wallonie).

### GAL Pays des Condruses

Le GAL Pays des Condruses est un acteur-clé du développement rural dans le Condroz. Il soutient les communes, associations, entreprises et citoyens dans diverses initiatives essentielles à la transition des territoires ruraux.

Dans le domaine de l'énergie, il a, par exemple, soutenu la création d'une unité de biométhanisation (Ochain Energie), lancé la coopérative Condroz Energie Citoyenne et proposé l'opération Renov'Energie pour les ménages condrusiens, entre autres.

Actuellement, il accompagne la commune de Marchin dans le développement d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie biomasse destinés à alimenter les bâtiments communaux en énergie thermique. Il soutient également plusieurs communes de son territoire dans la mise en place de communautés d'énergie locales, ainsi que des projets plus spécifiques comme celui d'une CE au sein d'une cité sociale. Il accompagne également des entreprises désireuses de se lancer dans de tels projets de partage collectif.

Convaincu que les communautés d'énergie représentent une occasion unique de renforcer les liens sociaux et de créer des synergies pour accélérer la transition énergétique, le GAL Pays des Condruses est pleinement engagé à fournir son expertise et son soutien aux acteurs du territoire. Il les aide à étudier les scénarios, à élaborer des montages adaptés et à optimiser ensemble les échanges pour faire avancer la transition énergétique.

### Meuse-Condroz-Hesbaye

L'asbl Meuse-Condroz-Hesbaye (MCH) est active sur l'arrondissement Huy-Waremme depuis 1966. L'association a pour principal objectif de soutenir les entreprises de l'arrondissement dans leur développement économique.

Dans ce cadre, MCH propose des services d'aide à l'obtention de primes et de subsides (plan SESAM, primes à l'investissement ...) et offre également ses services au secteur associatif afin d'aider les ASBL dans leur gestion quotidienne (aide à la création, conseil juridique, formation, soutien comptable ...).

Fort de son expérience de presque 60 ans, MCH soutient aussi les acteurs économiques locaux en proposant des activités de networking, favorisant les échanges au sein de son réseau, qui rassemble plus de 700 entreprises et associations. L'asbl alimente ainsi une plateforme dynamique d'opportunités, d'entraide et de collaboration au service du développement économique local.

Depuis 2017, MCH est associé au GAL Burdinale Mehaigne dans le cadre de projets liés à l'énergie. À l'occasion de la programmation LEADER 2023-2027, MCH porte la fiche "Production et partage d'énergie au Pays Burdinale Mehaigne" du GAL, laquelle vise le déploiement et la valorisation du potentiel énergétique renouvelable des communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze.

### Groupe d'Action Locale Burdinale-Mehaigne

Le GAL Burdinale Mehaigne est une entité supracommunale fondée en 2003 par l'association de quatre communes ; Braives, Burdinne, Héron et Wanze. Le GAL réunit les secteurs public et privé – communes, associations, citoyens et entreprises – autour d'une Stratégie de Développement Local (SDL) élaborée en co-construction. Le GAL Burdinale Mehaigne et ses opérateurs constituent ainsi un outil supracommunal visant à soutenir le développement du territoire et la mobilisation des acteurs locaux.

Les projets du GAL couvrent des thématiques variées, telles que l'énergie, la mobilité, l'environnement et l'agriculture. Ces missions sont co-financées par le FEADER, la Wallonie et les partenaires locaux. En 2024, le GAL entame sa 4<sup>ème</sup> programmation LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), axée sur la résilience territoriale face aux changements climatiques, économiques et sociaux.

Dans ce cadre, le GAL s'est associé à l'opérateur Meuse-Condroz-Hesbaye afin de développer le projet "Production et partage d'énergie au Pays Burdinale Mehaigne", il vise à accroître l'autonomie énergétique locale en promouvant les énergies renouvelables et en facilitant la création de communautés énergétiques.

Ce projet ambitionne de garantir un accès équitable à une énergie durable, tout en luttant contre la précarité énergétique. Pour ce faire, les missions sont structurées autour de trois axes :

- Évaluation du potentiel énergétique du territoire,
- Analyse des modèles de partage d'énergie et mise en rapport avec les dynamiques locales,
- Soutien des porteurs de projets locaux dans la mise en œuvre de communautés locales.

[Pricing per item](#)

Voir Excel

## Exemple de lettre d'intention



**Lettre d'intention pour adhérer au projet de Communauté d'Énergie de Hannut**

Hannut, le 20 septembre 2024

**Objet : Intention de participation à la Communauté d'Énergie de Hannut**

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous, ....., exprimons notre intérêt à participer à la Communauté d'Énergie de Hannut, si celle-ci voit le jour. Nous comprenons que cette lettre ne constitue pas un engagement formel, mais manifeste simplement notre volonté de suivre de près l'évolution du projet et de contribuer à son succès éventuel.

Dans ce cadre, nous nous engageons également à fournir, à titre consultatif, un mandat permettant de récupérer nos données de consommation et de production énergétique ainsi que des informations concernant notre contrat d'énergie. Ces données seront partagées dans le respect de la confidentialité et de la réglementation en vigueur.

Cordialement,

Nom et prénom : .....  
Signature :

Poste dans l'entreprise : .....

Nom de l'entreprise : .....

Numéro de téléphone : .....